

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS*
DU CENTRE HOSPITALIER DE TROYES**

*2 avenue des Lombards
10000 TROYES*

Tél : 03.25.49.49.99

Fax : 03.25.49.47.09

**CONCOURS D'ADMISSION
EN INSTITUT DE FORMATION PREPARANT AU
DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT
FORMATION CURSUS PARTIEL**

ANNEE 2016

- ***Date limite de dépôt de dossier : 12 Février 2016***
- ***Date de Sélection des dossiers :***
Date des Résultats d'admissibilité: Le 1^{er} Avril 2016 à 14h
- ***Date de l'épreuve d'admission : du 18 Avril au 13 Mai 2016***
Date des Résultats : Le 25 Mai 2016.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET FERA L'OBJET D'UN COURRIER A SON
EXPEDITEUR SANS ENREGISTREMENT SUR LA LISTE DES INSCRIPTIONS AU
CONCOURS ET SANS REMBOURSEMENT DES FRAIS.**

* dénommé I.F.S.I par la suite



I. CONDITIONS D'INSCRIPTION	p.2
II. EPREUVES DE SELECTION.....	p.3
III. CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION	p.4
IV. MODALITES D'INSCRIPTION.....	p 5
V. PUBLICATION DES RESULTATS	p.6
VI. INFORMATIONS SUR LA SCOLARITE.....	p.7
VII. FICHE D'INSCRIPTION	p.8
VIII. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	p.10-11

I. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Etre **âgée de dix-sept ans** au moins à la date de l'entrée en formation ; **aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.**

Etre **titulaire** d'un des diplômes suivants :

- BAC PRO Accompagnement, Soins et Services à la Personne
- BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires
- Diplôme d'Etat Ambulancier
- Diplôme d'Etat Auxiliaire Médico-Psychologique
- Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture
- Diplôme d'Etat Auxiliaire de Vie Sociale
- Mention Complémentaire
- Titre Professionnel Assistante de Vie

Etre **inscrit en Terminale** BAC PRO ASSP ou SAPAT.

Art 19 ter de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié,

« Les élèves en terminale des baccalauréats professionnels « Accompagnement, Soins, Services à la Personne » et « Services aux Personnes et Aux Territoires » peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

II EPREUVES DE SELECTION

Les épreuves de sélection comprennent :

1. Une épreuve d'admissibilité.

Cette épreuve consiste en une sélection à partir du dossier fourni par le candidat et comprenant :

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation
- Attestations de travail avec appréciations
- Dossier scolaire avec résultats et appréciations (feuilles de conseil de classe et feuilles de stage de Seconde et 1^{ère} pour tous et feuilles de terminale pour les personnes déjà bachelières)

L'examen des différentes pièces du dossier permet de retenir les candidats qui seront convoqués à l'oral.

2. Une épreuve orale d'admission.

Cette épreuve consiste en un entretien de 20 minutes avec 2 membres du jury.

Elle vise à évaluer la motivation du candidat.

Une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

Au vu de la note obtenue à l'épreuve d'admission, les candidats seront inscrits sur une liste de classement comprenant une liste principale et une liste complémentaire.

III CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

1) La fiche d'inscription (page 8) remplie sans oublier de la dater et de la signer

2) Une photo d'identité récente

3) Une photocopie de la carte d'identité recto verso ou titre de séjour à jour

4) Des pièces complémentaires pour l'étude du dossier :

- Une lettre de motivation
- Un Curriculum Vitae
- Les titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation
- Attestation de travail avec appréciations
- Dossier scolaire avec résultats et appréciations, feuilles de stage et conseil de classe de 2^{nde} et 1^{ere} pour tous et feuilles de terminale pour les personnes déjà bachelières

5) Enveloppes, timbrées format ordinaire (avec vos nom et adresse)

2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur

1 enveloppe (format A4 : 21 x 29.7) timbrée à 1,50 Euros

6) Le justificatif de paiement (voir modalités d'inscription page 5)

Nous n'acceptons aucun chèque, aucun paiement à l'I.F.S.I

Après inscription si les candidats se désistent, les droits d'inscription restent acquis à l'I.F.S.I quelque soit le motif du désistement.

ATTENTION : TOUS LES DOSSIERS FERONT L'OBJET D'UNE INSCRIPTION SANS CONTROLE. UN DOSSIER INCOMPLET EST ELIMINATOIRE LORS DE L'EPREUVE D'AMMISSION

IV MODALITES D'INSCRIPTION

Vous devez acquitter des frais d'inscription au concours.

Le montant de ces frais d'inscription est fixé par chaque I.F.S.I : il s'élève à **98 Euros** pour l'I.F.S.I de Troyes

a) Si envoi du dossier par courrier : veuillez adresser directement votre dossier d'inscription en recommandé avec Accusé de Réception à :

TRESORERIE DU CENTRE HOSPITALIER DE TROYES
101 Avenue Anatole France
10000 TROYES

Dans ce cas, n'oubliez pas de joindre à votre dossier un chèque de **98 Euros**, à l'ordre du comptable public du Centre hospitalier de Troyes.

La trésorerie transmettra votre dossier à l'I.F.S.I avec le justificatif de paiement

Un accusé de réception de votre dossier vous sera retourné par retour du courrier

b) Si remise du dossier à l'Institut

S'adresser d'abord à la Trésorerie du Centre Hospitalier de Troyes pour déposer le chèque correspondant aux frais d'inscription au concours

Horaires d'ouverture de la Trésorerie Principale

⇒ **9 h 00 – 12 h 00** }
⇒ **13 h 30 – 16 h 00** } Du lundi au vendredi

Ensuite déposer le dossier complet y compris le récépissé de paiement remis par la Trésorerie à l'I.F.S.I, 2 Avenue des Lombards, 10000 TROYES **pendant les heures d'ouvertures du secrétariat :**

⇒ **8 h 00 – 17 h 00** Du lundi au vendredi

V PUBLICATION DES RESULTATS

■ Les résultats des épreuves de sélection sont affichés à l'I.F.S.I de Troyes et disponibles sur le site www.ifs-i-troyes.fr

■ Les candidats sont personnellement informés de leur résultat par courrier.
Aucun résultat n'est transmis par téléphone

■ Si dans les dix jours suivant l'affichage (**cachet de la Poste faisant foi**), un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

VALIDITE DES EPREUVES DE SELECTION

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.

Un report d'admission d'un an, renouvelable une seule fois, est accordé de droit par le Directeur de l'Institut en cas :

- . de congé de maternité
- . de rejet d'une demande de mise en disponibilité
- . pour garde d'un enfant de moins de quatre ans

Un report d'admission d'un an, renouvelable deux fois, est accordé de droit par le Directeur de l'Institut en cas :

- . de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale
- . de rejet d'une demande de congé individuel de formation ou de congé de formation professionnelle

Le report est valable pour l'institut dans lequel le candidat avait été précédemment admis.

VI INFORMATIONS SUR LA SCOLARITE

1. CALENDRIER :

La pré-rentrée scolaire est prévue le **29 Août 2016**. Vous aurez votre date de rentrée à ce moment-là.

La durée de la formation en cursus partiel dépend des dispenses liées aux diplômes précédemment obtenus.

2. COUT DES ETUDES

Le coût est fixé par le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Troyes.

Le coût est calculé au cas par cas selon les modules restant à valider.

Chèque à établir après réception de la facture

Cotisation pour la bibliothèque : **18 Euros**

Caution pour la bibliothèque : **40 Euros**

Caution pour les badges du CHT : **25 Euros**

Achat des tenues : 53 Euros (tarif 2015)

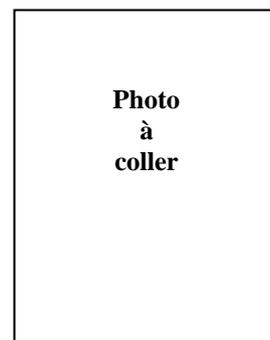
Paiement par chèque bancaire à l'ordre du comptable public du centre hospitalier de Troyes et à établir lors de votre confirmation d'inscription en formation.

3. BOURSE D'ETUDES

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les bourses paramédicales relèvent de la compétence des Régions. Les élèves en formation paramédicale inscrits dans un établissement de formation de Champagne-Ardenne doivent donc s'adresser au Conseil Régional de Champagne-Ardenne pour toute demande de bourses d'études.

La demande de bourse doit être effectuée sur le site de la région Champagne-Ardenne : www.cr-champagne-ardenne.fr/bop/

VII FICHE D'INSCRIPTION



IDENTITE

Nom :

Nom d'épouse :

Prénom :

☎ : Fixe : Portable :

Date de naissance : Lieu de naissance + (dépt) :

Nationalité :

Adresse :

Suite :

Code postal : Ville :

Email :

TITRES D'INSCRIPTION

- | | |
|---|---------------|
| <input type="checkbox"/> DEAVS | année : |
| <input type="checkbox"/> DEAP | année : |
| <input type="checkbox"/> DEAMP | année : |
| <input type="checkbox"/> DE AMBULANCIER | année : |
| <input type="checkbox"/> TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT DE VIE | année : |
| <input type="checkbox"/> VAE | année : |
| <input type="checkbox"/> ASSP | année : |
| <input type="checkbox"/> SAPAT | année : |

REGLEMENT

Justificatif de paiement **98 euros**

Chèque établi par :

N° du chèque :

Etablissement bancaire :

Date du paiement :

Contrôle des pièces fournies (Cadre RESERVE au secrétariat de l'Institut)

- Photo identité
- Photocopie recto verso carte d'identité ou titre de séjour à jour
- Photocopie titre d'admission (Diplôme ou justificatif dispensant de la formation)
- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae
- Dossier scolaire avec résultats et appréciations
- Attestation de travail avec appréciations
- 2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur
- 1 enveloppe (format A4 : 21 x 29.7) timbrée au tarif de 1,50 euros
- Informations complémentaires
(page 10 et 11 recto- verso) **à joindre avec votre inscription**

Fiche établie le :

Signature :

VIII INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

(à joindre avec la fiche d'inscription)

Diplômes et activités antérieurs			
Diplômes			
Type :	Obtenu le		
Activités professionnelles antérieures			
Fonction	Etablissement	du	au
Employeur lors de votre inscription au concours			
		Statut	
Nom	<input type="checkbox"/> Public	<input type="checkbox"/> Privé	
Adresse			
Tél :	Fax		
Nom du service :			
Fonction occupée :			
Situation principale au cours des 12 mois précédant le concours			
<input type="checkbox"/> Inscrit en terminale			
<input type="checkbox"/> Classe de préparation à la formation actuelle			
<input type="checkbox"/> Etudes supérieures (hors classe de préparation à la formation actuelle)			
<input type="checkbox"/> Emploi dans le secteur hospitalier			
<input type="checkbox"/> Emploi dans un autre secteur			
<input type="checkbox"/> Chômage			
<input type="checkbox"/> Service militaire			

(Suite page 11 au verso)

Inactivité liée à la maladie ou à la maternité

Autre cas d'inactivité (mère au foyer.....)

Profession du conjoint

Exploitant agricole

Artisan, commerçant, chef d'entreprise de 10 salariés ou plus

Cadre et professions intellectuelles supérieures

Professions intermédiaires

Employés

Ouvriers (ouvriers qualifiés, non qualifiés, agricoles)

Personne n'ayant jamais travaillé